

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 17 février 2020 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire exerce son droit de vote tel que prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-02-027)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté sous réserve de retrancher le point 7.5 .

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-02-028)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 37 à 19 h 47, le maire :

- commente la situation de la sécurité à Saint-Lambert à la suite d'une tentative de meurtre survenue hier;
- mentionne que la ville réalise présentement une démarche de planification et de consultation visant à se doter de son tout premier plan de mobilité durable; il invite les citoyens à répondre au sondage qui est en ligne jusqu'au 1^{er} mars;
- mentionne que la ville a dévoilé sa nouvelle *Politique des familles et des aînés* le 22 janvier dernier à l'occasion d'un événement de type portes ouvertes;
- rappelle que la ville a été l'hôte le week-end dernier de l'échange de hockey mineur entre les villes de Marblehead et de Saint-Lambert;
- invite les citoyens à profiter des installations hivernales du parc Préville;
- souligne la remise d'un don pour la jeunesse par le CN;
- mentionne que la bibliothèque municipale a récemment été ajoutée à la carte interactive des bibliothèques québécoises sans frais de retard ou partiellement sans frais;
- invite les citoyens à profiter des activités offertes dans le cadre de la campagne *Plaisirs d'hiver* qui aura lieu les 22 et 23 février prochain;
- souligne le lancement du microsite « *Nos organismes en action* » le 3 février dernier;
- souligne le départ de l'assistante-greffière, M^{me} Hélène Pellerin, et profite de l'occasion pour la remercier pour l'aide qu'elle a apportée à la ville au cours des 11 dernières années.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 20 h.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-02-029)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200220-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 janvier 2020, à 16 h;

CA-200220-2.1 Désignation de membres au comité de retraite du Régime des policiers de la Ville de Longueuil et révocation de nominations antérieures (SD-2020-0204);

CA-200220-2.4 Approbation de la recommandation CEN-2019-002 concernant l'élaboration d'un portrait de l'ensemble du dossier des halocarbures dans le cadre de la révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (SD-2019-4184);

CA-200220-2.5 Approbation de la recommandation CEN-2019-003 concernant l'identification des matières problématiques pour la revalorisation dans le cadre de la révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles, afin de soumettre des projets de recherche à des universités (SD-2019-4184);

CA-200220-2.6 Mandats annuels donnés aux commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020 (SD-2019-4090);

CA-200220-4.1 Emprunt au fonds de roulement de l'agglomération pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2020 (SD-2020-0157);

CA-200220-4.2 Autorisation du virement budgétaire apparaissant sur la liste du 27 janvier 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-0286);

CA-200220-5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des policiers de la Ville de Longueuil (SD-2019-4171);

CA-200220-5.2 Assignation temporaire au poste de directeur de l'évaluation (SD-2020-0318);

CA-200220-6.1 Adjudication du contrat APP-19-262 (ÉQ-19-16A) pour l'aménagement de vingt-six véhicules de police marqués (contrat 1) (SD-2020-0166);

CA-200220-6.2 Autorisation de disposer d'un bien appartenant à la Ville dont la valeur n'excède pas 10 000 \$ (SD-2020-0060);

CA-200220-6.3 Homologation AH-19-001 de solutions informatiques dans le cadre de l'acquisition d'un système de gestion financière et d'approvisionnement intégré (PGI) (SD-2019-4230).

CA-200220-6.4 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-911) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux (SD-2019-4233);

CA-200220-6.5 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-912) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux (SD-2019-4234);

CA-200220-6.6 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-915) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie à titre d'agent de mise en service améliorée et pour des services spéciaux (SD-2020-0090);

CA-200220-6.7 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-914) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, spécialité structure, pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux (SD-2020-0091);

CA-200220-6.8 Adjudication du contrat cadre APP-19-238 (2019-BAT-916) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie à titre d'agent de mise en service améliorée et pour des services spéciaux (SD-2020-0122);

CA-200220-6.9 Adjudication du contrat APP-19-261 (ÉQ-19-25) pour l'acquisition de quatre véhicules utilitaires sport pour le Service de police (contrat 1) et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-0210);

CA-200220-6.10 Adjudication du contrat APP-19-271 pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour l'inspection de propriétés non-résidentielles (SD-2020-0241);

CA-200220-6.11 Adjudication du contrat APP-19-001 (2019-GDE-552) pour la fourniture de pièces pour les pompes submersibles de marque Flygt aux ouvrages régionaux d'assainissement des eaux usées (contrat 1) (option 2) (SD-2020-0263);

CA-200220-6.12 Adjudication du contrat APP-19-001 (2019-GDE-552) pour la fourniture de services en réparation pour les pompes submersibles de marque Flygt aux ouvrages régionaux d'assainissement des eaux usées (contrat 2) (option 2) (SD-2020-0256);

CA-200220-6.13 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-19-294 (2020-BI512) pour la fourniture de services de plomberie dans divers bâtiments municipaux et parcs (option 2) (SD-2020-0141);

CA-200220-6.14 Adjudication du contrat cadre APP-19-294 (2020-BI512) pour la fourniture de services de plomberie dans divers bâtiments municipaux et parcs (option 2) (SD-2020-0477);

CA-200220-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2019-4217);

CA-200220-8.5 Adoption du Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle (SD-2019-3940);

CA-200220-8.6 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et les Collèges d'enseignement général et professionnel de Maisonneuve, Ahuntsic et John Abbott et le Collège Ellis, concernant les stages de sensibilisation en milieu policier (SD-2020-0053);

CA-200220-8.7 Approbation d'une entente sectorielle de développement pour soutenir la réalisation d'un plan d'action régional visant à favoriser le développement durable du milieu forestier en Montérégie (SD-2020-0287);

CA-200220-8.8 Approbation de l'avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie (SD-2020-0315);

CA-200220-8.9 Approbation de l'avenant 2019-1 au Contrat de prêt intervenu entre la Ville et le Gouvernement du Québec concernant l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) permettant la reconduction des modalités d'utilisation des contributions versées à l'agglomération (SD-2020-0324);

CA-200220-8.10 Approbation d'une entente de partenariat territorial pour la culture en lien avec la collectivité de la Montérégie (SD-2020-0275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-030)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Aucune réunion de commission ou d'organisme d'agglomération n'a eu lieu depuis la dernière séance.

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités à la dernière réunion du Réseau de transport de Longueuil (RTL). Il mentionne qu'aucune réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil.

(2020-02-031)

Adoption du Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2020, le conseiller Philippe Glorieux a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE ce conseiller a déposé ce projet de règlement lors de cette même séance ordinaire du conseil;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$* (2020-177).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* (2019-174) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement modificateur vise à modifier le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* afin de prévoir la tarification de nouvelles activités offertes dans le cadre des camps spécialisés.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense de 9 600 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre l'avenue Alexandra et la rue de Bretagne ainsi que la réfection des égouts et de l'aqueduc situés sous la partie du boulevard de Montrose comprise entre les rues Osborne et Riverside

La conseillère Brigitte Marcotte donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement décrétant une dépense de 9 600 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre l'avenue Alexandra et la rue de Bretagne ainsi que la réfection des égouts et de l'aqueduc situés sous la partie du boulevard de Montrose comprise entre les rues Osborne et Riverside soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense de 4 143 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Bromley ainsi que celle de la partie de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard de Montrose

La conseillère Brigitte Marcotte donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement décrétant une dépense de 4 143 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Bromley ainsi que celle de la partie de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard de Montrose soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense de 650 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de l'ajout de compteurs d'eau résidentiels et de la mise aux normes de compteurs d'eau industriels, commerciaux et institutionnels

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement décrétant une dépense de 650 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de l'ajout de compteurs d'eau résidentiels et de la mise aux normes de compteurs d'eau industriels, commerciaux et institutionnels soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Il dépose une copie de ce projet de règlement.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 pour les sommes respectives de 3 672 892,32 \$ et 1 798 521,73 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2020-02-032)

Paiement de la contribution financière aux coûts d'exploitation et d'entretien de la piste cyclable entre le parc Jean-Drapeau et la Rive-Sud

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant le lien de la piste cyclable entre le parc Jean-Drapeau et la Rive-Sud, conclue entre la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), les villes de Longueuil, de Brossard et de Saint-Lambert et la Municipalité régionale de comté du Roussillon (les villes) concernant le partage des coûts d'exploitation et d'entretien de la piste cyclable reliant le parc Jean-Drapeau et la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette entente, la SPJD met à la disposition des citoyens des villes le lien cyclable qui relie le parc Jean-Drapeau à la Rive-Sud et maintient cette piste cyclable en bon état d'entretien;

CONSIDÉRANT les services ainsi rendus par la SPJD, les villes acceptent de participer aux dépenses encourues suivant les modalités de répartition établies dans l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente couvre les saisons 2009 à 2015, avec un renouvellement automatique d'année en année, à moins d'un avis à l'effet contraire donné par l'une ou l'autre des parties;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2019, la contribution financière de la ville a été établie à 40 269,68 \$;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière de 40 269,68 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour les coûts d'exploitation et d'entretien de la piste cyclable entre le parc Jean-Drapeau et la Rive-Sud, pour la saison 2019, suivant l'entente intermunicipale concernant le lien de la piste cyclable entre le parc Jean-Drapeau et la Rive-Sud;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-851-00-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-033)

Octroi d'une aide financière à l'organisme La Société chorale de Saint-Lambert inc. pour la tenue de trois concerts sur le territoire de l'agglomération de Longueuil

CONSIDÉRANT QUE la *Société chorale de Saint-Lambert inc.* est un organisme accrédité « régional A » suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE trois concerts se dérouleront sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en 2020;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, les activités du 100^e anniversaire connurent un franc succès et que l'organisme a reçu plusieurs propositions et invitations pour sa programmation 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée représente près de 28 % du budget d'opération pour la tenue des trois concerts qui seront présentés sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale a compétence sur la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 90 de cette loi, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières notamment prévues à l'article 4, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des paragraphes 1° et 2° du premier alinéa de l'article 90 de cette loi, toute municipalité locale peut accorder une aide en matière d'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin, la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

D'OCTROYER une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme *La Société chorale de Saint-Lambert inc.* pour la présentation de trois concerts sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en 2020;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02-111-00-971;

D'AUTORISER la chef de la Division des arts et de la culture à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-034)

Financement des projets de réfection du parc de l'Union et de l'ajout d'un terrain de baseball pour la catégorie atome

CONSIDÉRANT QUE suivant le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, des travaux de réfection des parcs de l'Union, de Navarre, Upper Edison, du Rhône et l'ajout d'un terrain de baseball pour la catégorie atome ont été prévus;

CONSIDÉRANT QU'un plan directeur des parcs sera élaboré en 2020 et que ce plan guidera les interventions de la ville dans les parcs pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT toutefois la nécessité de procéder dès cette année à la réfection du parc Logan, du parc de l'Union et à l'aménagement d'un terrain de baseball pour la catégorie atome;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts de travaux de réfection du parc de l'Union au montant de 250 000 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts de travaux pour l'ajout d'un terrain de baseball pour la catégorie atome au montant de 70 000 \$, toutes taxes comprises;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE FINANCER la dépense relative aux travaux de réfection du parc de l'Union qui seront ordonnés, le cas échéant, de la manière suivante :

- une somme de 69 000 \$ prise à même le montant résiduel du *Règlement décrétant la réfection et l'aménagement de parcs et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 170 139 \$ (2014-119)*;
- une somme de 181 000 \$ à même le programme de paiement comptant progressif;

DE FINANCER la dépense de 70 000 \$, toutes taxes comprises, relative à l'ajout d'un terrain de baseball pour la catégorie atome à même le *Programme de paiement comptant progressif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-035)

Financement du projet de réfection du parc Logan

CONSIDÉRANT QUE suivant le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, des travaux de réfection du parc Logan ont été prévus;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts des travaux de réfection de ce parc au montant de 400 000 \$, toutes taxes comprises;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE FINANCER la dépense relative aux travaux de réfection du parc Logan qui seront ordonnés, le cas échéant, à même le *Programme de paiement comptant progressif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-036)

Financement de l'acquisition projetée de véhicules et d'équipement

CONSIDÉRANT QUE suivant le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, l'acquisition de six véhicules hybrides, d'un chargeur articulé pour trottoir, d'un camion mécanique, d'un tracteur à trottoir, d'une souffleuse, de l'outillage mécanique, d'une remorque plateforme et d'une pelle à neige a été prévue;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat de six véhicules hybrides pour un montant de 240 000 \$, lesquels remplaceront les six véhicules présentement en location avec le *Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)*;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat d'un chargeur articulé pour trottoir pour un montant de 120 000 \$, lequel remplacera le chargeur n° 598 qui a atteint sa fin de vie utile;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat d'un camion mécanique pour un montant de 110 000 \$, lequel remplacera le camion n° 405 qui a atteint sa fin de vie utile;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat d'un tracteur à trottoir pour le déneigement pour un montant de 225 000 \$, lequel est actuellement loué;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat d'une souffleuse pour un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat de l'outillage mécanique pour un montant de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat d'une remorque plateforme pour un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût d'achat d'une pelle à neige pour camionnette pour un montant de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir dès à présent le financement de ces dépenses projetées totalisant la somme de 792 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'EMPRUNTER la somme de 792 000 \$ au fonds de roulement afin de pourvoir au financement de l'acquisition projetée de six véhicules hybrides, un chargeur articulé pour trottoir, un camion mécanique, un tracteur à trottoir, une souffleuse, de l'outillage mécanique, une remorque plateforme et une pelle à neige; cet emprunt devant être remboursé suivant un terme de cinq ans en ce qui concerne l'achat de véhicules et de dix ans en ce qui concerne l'achat de tout autre matériel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} janvier au 6 février 2020.

(2020-02-037)

Embauche du directeur de la Direction de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs est vacant depuis le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EMBAUCHER M. Martin Latulippe au poste de directeur de la Direction de la culture et des loisirs, avec entrée en fonction le 23 mars 2020; le tout selon les conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-038)

Embauche du contremaître mécanique et électricité

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître mécanique et électricité est vacant depuis le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'EMBAUCHER M. Sébastien Gravel au poste de contremaître mécanique et électricité, avec entrée en fonction le ou vers le 2 mars 2020; le tout selon les conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-039)

Adjudication du contrat de construction n° 19GN23 pour les travaux de modification du système de chauffage de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 19GN23 ayant pour objet les travaux de modification du système de chauffage de la bibliothèque à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Tuyauterie Michel K et Denis inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 132 545,48 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 145 800,03 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 132 545,48 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (13 254,55 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la dépense à même le programme de paiement comptant progressif, poste budgétaire n° 22-300-48-720, sous-projet n° 15BA05;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-040)

Demande de bonification de l'investissement financier 2019-2020 pour le projet de circuit patrimonial suivant l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications offre aux municipalités dotées d'une politique culturelle une aide financière afin de développer des initiatives culturelles dans le cadre d'un programme d'aide aux initiatives de partenariat;

CONSIDÉRANT QU'une entente financière est intervenue le 26 octobre 2017 (entente n° 527089) avec le ministère dans le contexte de ce programme, en regard de projets culturels y étant identifiés;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite bonifier son investissement prévu à cette entente d'une somme de 13 000 \$ afin de réaliser un projet de circuit patrimonial, en continuité à son projet d'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière du programme d'aide aux initiatives de partenariat du ministère, la ville doit s'engager à investir un montant équivalent à celui versé par le ministère;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE S'ENGAGER à investir la somme de 13 000 \$ dans le cadre de l'entente sur le développement culturel pour la réalisation du projet de circuit patrimonial;

DE DEMANDER une bonification de l'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications équivalente à la somme de 13 000 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue le 26 octobre 2017;

D'AUTORISER la chef de la Division des arts et de la culture à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-041)

Présentation d'un projet de restauration du terrain de bowling dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite se prévaloir d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* pour mettre à niveau son terrain de bowling;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER la présentation du projet de restauration du terrain de bowling au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*;

DE CONFIRMER l'engagement de la ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas

accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

DE DÉSIGNER le directeur de la Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement, comme personne autorisée à agir au nom de la ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-042)

Dépôt de la candidature de la ville à la certification Vélosympathique 2020

CONSIDÉRANT QUE la ville s'est dotée d'une vision d'aménagement durable 2035;

CONSIDÉRANT QUE la ville a initié une démarche pour le renouvellement du plan de mobilité durable;

CONSIDÉRANT l'encouragement du transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la reconnaissance d'une ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables au niveau économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE la certification *Vélosympathique* peut être une valeur ajoutée pour la ville;

CONSIDÉRANT QUE *Vélo Québec* accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement *Vélosympathique*;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de certification *Vélosympathique* permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en oeuvre afin de s'améliorer;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE CONFIRMER l'engagement de la ville de poursuivre la démarche de certification de collectivité *Vélosympathique*;

D'AUTORISER le Directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement à signer tout document nécessaire à l'obtention de la certification *Vélosympathique* pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-043)

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la ville;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la ville dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur de la Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement à présenter la demande d'aide financière et à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-044)

Constitution d'un comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art public du carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2017, le carrefour giratoire situé à l'intersection du boulevard Simard et de la rue Riverside a été ouvert à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement vise à améliorer les déplacements à la fois des automobilistes, des piétons et des cyclistes, tout en offrant des gains environnementaux importants et en contribuant à l'esthétisme de cette importante entrée de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite qu'une œuvre d'art public soit intégrée à ce carrefour et qu'un concours soit lancé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'un comité *ad hoc* de sélection de l'œuvre d'art public au carrefour giratoire soit constitué;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONSTITUER le comité *ad hoc* de sélection de l'œuvre d'art public du carrefour giratoire, lequel devra participer à toutes les étapes du processus de sélection de l'œuvre d'art;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membre de ce comité :

- la conseillère France Désaulniers;
- la chef de la Division des arts et de la culture;
- le directeur de la Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- M^{me} Francine Paul, spécialiste en art visuel ayant une connaissance de l'art public;
- M^{me} Dominique Payette, spécialiste en art visuel ayant une connaissance de l'art public;
- M. René Bonenfant, citoyen;
- M. Jean-Paul Robitaille, citoyen;

DE DÉSIGNER la conseillère France Désaulniers à titre de présidente de ce comité *ad hoc*; le rôle de la présidente devant notamment consister à aider le comité à en venir à un consensus pour la sélection du lauréat et à agir comme porte-parole du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-045)

Identification des projets en matière de technologie de l'information devant être réalisés en 2020

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 de la ville prévoit une liste de projets en matière de technologie de l'information qui doivent être réalisés en 2020;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa reconstitution en 2006, la ville est associée à la Ville de Brossard en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des technologies de l'information de la Ville de Brossard demande à la ville d'identifier les projets devant être réalisés en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets sera financée à même le programme de paiement comptant progressif;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'IDENTIFIER les projets suivants à être réalisés en matière de technologie de l'information pour l'année 2020 :

1. postes de travail [18 clients légers à 600 \$] au coût approximatif de 10 800 \$;
2. 4 portables [à 1 500 \$] au coût approximatif de 6 000 \$;
3. remplacement d'imprimantes désuètes au coût approximatif de 10 100 \$;
4. environnement technologique de relève (informatique) au coût approximatif de 25 000 \$;
5. mise à niveau de l'infrastructure informatique : audit de sécurité intrusion au coût approximatif de 5 000 \$ et remplacement des équipements de copies de relève au coût approximatif de 12 900 \$;
6. téléphonie au coût approximatif de 3 800 \$;
7. imprévus au coût approximatif de 22 215 \$;
8. acquisition de trois serveurs et disques SSD au coût approximatif de 18 000 \$;
9. acquisition de 12 cartes GPU au coût approximatif de 8 750 \$;
10. logiciel de gestion à distance des coupe-feu au coût approximatif de 2 435 \$;

DE POURVOIR au financement de ces dépenses totalisant 125 000 \$ à même le programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-046)

Désignation des signataires autorisés du Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la ville administre le *Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* en vertu d'une convention de délégation de pouvoirs conférée par le comité de retraite dudit régime, en date du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE pour l'administration du régime, il est nécessaire de procéder à une mise à jour des signataires autorisés suivant un formulaire prescrit;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER la désignation des signataires autorisés pour le *Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* suivant le formulaire prescrit, signé le 15 janvier 2020, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-047)

Adoption du bilan 2018-2019 du plan d'action 2018-2020 en accessibilité universelle

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-02-059, adopté le plan d'action de la politique de la ville en matière d'accessibilité universelle pour la période s'étendant du 31 mars 2018 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE suivant la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), la ville a l'obligation d'adopter le bilan 2018-2019 du plan d'action en accessibilité 2018-2020;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le bilan 2018-2019 du plan d'action en accessibilité universelle de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-048)

Modification du nom du comité d'environnement, nomination de membres de comités et désignation d'un représentant de la ville au conseil d'administration du Country Club de Montréal

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite remplacer le nom du comité d'environnement par « comité de développement durable et d'environnement »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler le mandat de M. Philippe Kouadio à titre de membre de ce comité, et ce, pour une durée de deux ans et également nommer deux nouveaux membres pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* (2007-33), le comité consultatif d'urbanisme est constitué de neuf membres répartis comme suit :

- 1^o deux conseillers désignés par le conseil, dont l'un agit à titre de président conformément à l'article 4;
- 2^o quatre personnes qui résident dans la ville;
- 3^o une personne qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec;
- 4^o un représentant la *Société d'histoire Mouillepiéd* choisi par le conseil parmi trois représentants proposés par cet organisme;
- 5^o un officier municipal désigné par le conseil.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de ce règlement, la nomination de deux des quatre membres qui résident dans la ville ainsi que celle du membre représentant la *Société d'histoire Mouillepiéd* a lieu chaque année impaire; celle des deux autres membres qui résident dans la ville ainsi que celle du membre qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec ayant lieu chaque année paire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc de la ville*, modifiée par la résolution n° 2018-02-045, le mandat d'un membre d'un comité ne peut dépasser huit ans, ce délai devant être calculé à partir de la nomination du membre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer deux personnes en remplacement de MM. Matthieu Lavallée et François Turcotte au sein de ce comité, renouveler le mandat de M^{me} Monique Dutil et de M. Philippe Leggett-Bachand en plus de renouveler celui de la personne qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec ainsi que celui du représentant la *Société d'histoire Mouilleped*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler le mandat de M^{me} Lisa Morotti pour une durée de deux ans au sein du comité de gestion des déplacements et nommer un nouveau membre au sein de ce comité également pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite officialiser la formation du comité de sélection des Lambertois et nommer trois de ses membres pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer un total de sept personnes à titre de nouveaux membres du comité de suivi de la politique familiale et des aînés pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2008, la ville et le *Country Club de Montréal* ont conclu une entente d'emphytéose portant sur les immeubles formant le terrain de golf connu sous le vocable de « *Country Club of Montreal* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10.14 de cette entente, un membre du conseil peut siéger sur le conseil d'administration du *Country Club de Montréal*, sans droit de vote ni privilège toutefois;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE REMPLACER le nom du comité d'environnement par « comité de développement durable et d'environnement »;

DE RENOUVELLER le mandat de M. Philippe Kouadio à titre de membre de ce comité, et ce, pour une durée de deux ans;

DE NOMMER M^{me} Nelly Gayaud et M. Bernard Beaudry à titre de nouveaux membres de ce comité, et ce, pour une durée de deux ans;

DE NOMMER MM. Pierre-François Chapeau et Paul Guenther à titre de membres résidents du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'une durée de deux ans en remplacement de MM. Matthieu Lavallée et François Turcotte;

DE RENOUVELLER le mandat de M^{me} Monique Dutil et celui de M. Philippe Leggett-Bachand à titre de membres résidents de ce comité, et ce, pour une durée d'un an;

DE RENOUVELLER le mandat de M. Kevin Massé à titre de membre résident de la ville qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec au sein de ce comité, et ce, pour une durée de deux ans;

DE RENOUVELLER le mandat de M^{me} Janet Sader à titre de membre représentant la *Société d'histoire Mouilleped* au sein de ce comité, et ce, pour une durée d'un an;

DE RENOUVELLER le mandat de M^{me} Lisa Morotti à titre de membre du comité de gestion des déplacements, et ce, pour une durée de deux ans;

DE NOMMER M. Serge Delpeche à titre de nouveau membre de ce comité, et ce, pour une durée de deux ans;

DE CONSTITUER le comité de sélection des Lambertois ayant pour mandat d'étudier les candidatures pour la remise de prix lambertois selon une liste de critères prédéfinis et de nommer les lauréats;

DE NOMMER M^{mes} Monette Saint-Jacques et Louise Rousseau ainsi que M. François Vary à titre de membres de ce comité, et ce, pour une durée de deux ans;

DE NOMMER M^{mes} Louise Poulin, Danielle Auclair, Renée Liboiron, Virginie Dostie-Toupin, Dominique Lesage et Nicole Gauthier ainsi que M. Pierre Hogue à titre de membres du comité de suivi de la politique familiale et des aînés, et ce, pour une durée de deux ans;

DE DÉSIGNER le maire à titre de membre du conseil pouvant siéger au conseil d'administration du *Country Club de Montréal* aux termes de la clause n° 10.14 de l'entente d'emphytéose intervenue entre les parties le 8 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-049)

Location du centre multifonctionnel à l'organisme Artistes de coeur pour la tenue de l'exposition-bénéfice De la couleur contre la douleur à un tarif préférentiel

CONSIDÉRANT QUE le centre multifonctionnel sis au 81 rue Hooper permet d'accueillir toutes sortes d'événements et qu'il peut être loué par des promoteurs, des associations ou des individus;

CONSIDÉRANT QUE le centre est disponible du 25 au 29 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Artistes de coeur* organise l'exposition *De la couleur contre la douleur* au profit de la *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence* et qu'il s'agit d'une activité culturelle gratuite pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'est pas reconnu suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville*;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme souhaite louer le centre multifonctionnel pour y présenter son exposition-bénéfice à un tarif forfaitaire préférentiel;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE LOUER le centre multifonctionnel à l'organisme *Artistes de coeur* au tarif préférentiel forfaitaire de 500 \$, du 25 au 29 novembre 2020, pour la tenue de son exposition-bénéfice *De la couleur contre la douleur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme.

(2020-02-050)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
440, avenue de Putney

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 440, avenue de Putney.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-051)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
136, avenue Bétournay

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement à l'étage de l'immeuble situé au 136, avenue Bétournay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-052)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
174, avenue d'Irvine

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Bernard Rodrigue s'abstient, par souci d'apparence de conflit d'intérêts, de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce point de l'ordre du jour en raison de l'existence d'une plainte faite auprès du commissaire à l'intégrité municipale.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 174, avenue d'Irvine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-053)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
357, avenue Curzon

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 357, avenue Curzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-054)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
242, avenue de Bolton

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement par l'ajout d'un étage à l'immeuble situé au 242, avenue de Bolton aux conditions suivantes :

- que l'avant-toit proposé au-dessus de la porte d'entrée soit plus large et recouvre l'ensemble du perron existant;
- qu'un rang de briques en position verticale (soldat) aligné avec l'avant-toit au-dessus de la porte d'entrée soit installé au niveau des élévations avant et latérales;
- que des linteaux et des allèges en béton ou en pierre naturelle soient installés au-dessus et au-dessous des fenêtres en façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-055)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
215, avenue de Bedford

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Philippe Glorieux dénonce un conflit d'intérêts à l'égard de ce point; il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celui-ci.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 215, avenue de Bedford aux conditions suivantes :

- que les verres latéraux adjacents à la porte d'entrée soient d'une largeur entre 16 et 18 pouces;
- que les croisillons horizontaux soient enlevés des verres latéraux adjacents à la porte d'entrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-056)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
590, boulevard Desaulniers

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la construction d'un garage attenant à l'immeuble situé au 590, boulevard Desaulniers à la condition que la porte de service proposée en façade avant soit retirée et que la porte de garage soit élargie et recentrée par rapport au mur avant de l'agrandissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-057)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
160, avenue d'Irvine

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement par l'ajout d'un étage et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 160, avenue d'Irvine aux conditions suivantes :

- qu'au niveau du rez-de-chaussée, le revêtement extérieur soit composé de brique d'argile de format modulaire, de modèle « Gibson », de la compagnie *Brampton Brick*, tel que proposé dans l'option 1;
- que le revêtement de la toiture du bâtiment, de l'avant-toit au-dessus de la porte d'entrée et de l'avant-toit au-dessus du garage soit identique, soit en bardeaux d'asphalte dans les teintes de gris foncé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-058)

Délivrance des certificats d'autorisation des cafés-terrasses

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe *i)* du paragraphe *f)* de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43), la construction et l'aménagement d'un café-terrasse sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation suivant le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe *ii)* de la même disposition, l'exploitation d'un café-terrasse est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe *iii)* de la même disposition, il est permis d'implanter un café-terrasse sur le domaine public moyennant l'autorisation du conseil et selon les conditions fixées par ce dernier, lesquelles conditions peuvent être différentes de celles prévues à l'article 10.5 du *Règlement de zonage*; le conseil ayant par ailleurs toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2020, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour chacun des établissements d'entreprise qui figurent sur la liste dressée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; le tout suivant les dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la *Charte des cafés-terrasses*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-02-059)

Modification de la date de vente de débarras collective pour 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.18.1 du *Règlement de zonage* (2008-43), la vente de débarras collective a lieu au cours de la deuxième fin de semaine complète du mois de juin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe i) de cette disposition, le conseil peut, par résolution, modifier cette période;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième fin de semaine du mois de juin 2020 coïncide avec la fête des voisins où des rues sont alors fermées;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la journée de récupération des arbres le samedi 30 mai, du déroulement du *Festival Classica* la fin de semaine du 5 au 7 juin, de la tenue de la fête des voisins les 13 et 14 juin et de la fête familiale le samedi 20 juin, le conseil juge préférable de devancer la date de la vente de débarras collective aux samedi et dimanche 23 et 24 mai 2020;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DEVANCER aux samedi et dimanche 23 et 24 mai prochain la tenue de l'édition 2020 de la vente de débarras collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 21 h 04. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- M. Claude Ferguson : une pétition destinée à la Chambre des communes;
- M. Hugues Létourneau : plan d'action du *Réseau écocitoyen de Saint-Lambert*.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 05 à 21 h 29.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 29.

Pierre Brodeur
Maire

Mario Gerbeau
Greffier

